



Une
Fédération
au service
de tous
les parents

FCPE — CDPE 95
6 place du ponceau
95000 CERGY

Tel : 01 30 32 67 67

47-51 Ave de la
Division Leclerc

95200 SARCELLES

Tel: 01 39 90 17 59

Mail :
fcpe95.cdpe95@wanadoo.fr

www.FCPE95.com



MON PREMIER ASSUREUR

L'ASSURANCE SCOLAIRE EST INDISPENSABLE !

LA FCPE RECOMMANDE EXCLUSIVEMENT
LA MAE ?

Victime ou responsable d'un accident, votre enfant est
couvert à l'école et sur son trajet.

Adhérez sur www.mae.fr



Fédération des Conseils de Parents d'Élèves
Bulletin d'Adhésion : École Collège Lycée

NOTRE PRIORITE : LES ENFANTS D'ABORD !

Ensemble, se faire entendre sur :

- > une école accueillante,
- > une école publique gratuite,
- > les ouvertures et les fermetures de classes,
- > le remplacement des enseignants absents,
- > une meilleure scolarisation des enfants en situation de handicap,
- > une médecine et une restauration scolaire de qualité,
- > l'éducation des jeunes à la citoyenneté,

Exiger

- > **les moyens** suffisants pour un service éducatif de qualité,
- > **le droit** pour chaque enfant d'aller au maximum de ses possibilités,
- > **le droit** à l'expression des jeunes,
- > **le droit** pour les parents de participer aux décisions de l'École.
- > **Un code** de l'éducation protecteur des droits de l'enfant et une véritable démocratie Lycéenne
- > **Une orientation** choisie



Parents

rejoignez la FCPE

Votre adhésion et votre participation permettent à la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves, de continuer à défendre les droits des parents et des enfants

Prenez contact avec la
FCPE LOCALE de :

Des parents au service d'autres parents

Dans les écoles, les collèges et les lycées :

conseils d'école, conseils d'administration,
conseils de classe, conseils de discipline...

Dans les commissions municipales :

projet éducatif de territoire (PEDT),
commission restauration...

Dans les commissions départementales :

appel, affectations, bourses, transports, MDPH...

Dans la formation des parents d'élèves,

délégués et élus...

Dans la discussions avec les pouvoirs publics

(préfet, recteur, directeur académique, élus...)

Dans toutes les activités locales

Vous pouvez aussi adhérer en ligne en vous rendant à l'adresse : <https://www.helloasso.com/associations/fcpe-95-cdpe-du-val-d-oise/>

Renseignements concernant l'adhésion⁽¹⁾

Année scolaire 20...../ 20.....

Merci d'écrire lisiblement et en majuscule

Conseil local de

LE PARENT

Nom du Parent _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Tel : _____ Portable : _____ Courriel : _____

LES ENFANTS

Nom et Prénom	Né(e) le	Commune de l'école, du collège, du lycée pour la rentrée	Nom de l'école, du collège, du lycée pour la rentrée	Classe

La revue des parents

Tous les deux mois,
une revue sur le système
éducatif avec enquêtes, repor-
tages, interviews,
et un encart départemental
(6 numéros par an).

3.35€ pour les adhérents 6€ pour les non-
adhérents



Je rejoins la FCPE

Adhésion annuelle..... 17.35€

Adhésion annuelle sans la revue des parents 14.00€

Je cotise déjà auprès du conseil local de
(précisez lequel):

Je verse la part pour ce conseil local : €

Je soutiens le conseil local par un don de €

Total à régler €

Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE ou en espèces.

Le règlement doit être remis au conseil local sauf pour les adhérents isolés qui doivent envoyer leur règlement et leur bulletin à la FCPE départementale.

Date et signature :

Si vous souhaitez :

- Recevoir la lettre d'information électronique de la FCPE
Étiez-vous adhérent l'année dernière oui non
- Participer aux activités du conseil local de parents d'élèves.
- Être candidat au conseil de l'école maternelle-élémentaire de
Nom de l'école
- Être candidat au conseil d'administration (collège, lycée, LP)
Nom de l'établissement
- Être délégué au conseil de classe, précisez laquelle :

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la fédération nationale. Conformément à la loi n°7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.